



Stagiaire Sénior

NOM Prénom	Affectation 23-24
AZOUIGUI MOUNIR	Annexe 1 - Article 5
BOFFA VERONICA	Arrêt
ZARAGH KHALID	Arrêt
AMRANI MILOUD	District 3
ISSAD Magid	District 3
MARTIN GRÉGOR Y	District 3
MAS DAMIEN	District 3
ALLOUCHE LEO	District 4
DARRIGADE NICOLAS	District 4
FREDERIC Erickson	District 4
FREDON VALENTIN	District 4
JUNAL CHRISTOPHE	District 4
ALI RACHID	District Stagiaire
CLOUET BASTIEN	District Stagiaire
DAROUAZI YASSINE	District Stagiaire
DJEBALI ABDELKRIM	District Stagiaire
EL HAMMOUMI MOHAMED	District Stagiaire
GEORGET GUILLAUME	District Stagiaire
MOKHTARI SAMIR	District Stagiaire
NIETO FREDERIC	District Stagiaire

Nous vous informons que conformément à l'article 40 du statut de l'arbitrage, à l'article 31 du règlement intérieur de la CDA, saison 2022/ 2023, et à l'article 80 des RS du District, les décisions de la Commission de District de l'Arbitrage sont susceptibles d'appel en 2ème instance devant la commission d'appel règlementaire du District.

Pour être recevable, l'appel doit être introduit au moyen de l'adresse mail officielle dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la date de transmission par courriel de la présente notification.

Un chèque d'un montant de 46 euros à l'ordre du District du Var de football correspondant au droit d'appel doit être adressé par courrier recommandé ou être directement amené au secrétariat du District.
Le non-respect intégral de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

